

M. McDonna (de Dundas) présente un bill pour diminuer les frais de certaines poursuites dans le Haut-Canada.

Sur motion de M. Moffatt.—200 copies des pétitions de A. F. Holms et autres, et Dr. Arnoldi et autres, ont été ordonnées pour l'impression.

M. Christie présente un bill pour autoriser la saisie des salaires des Officiers Publics en certains cas.—2^e lecture du 23 du courant.

Aussi, un bill pour établir un tribunal pour accusations contre la Chambre d'Assemblée.—2^e lecture le 23.

Sur motion de M. Webster, une adresse a été ordonnée pour certaine information concernant les Scripts de Miliciens issus dans le Bas-Canada.

Jeu. 12 déc. 1844.

M. Small se lève pour une circonstance particulière; pour présenter une pétition signée par lui-même, contre l'élection des deux membres élus à Toronto. Il s'éleva une discussion dans laquelle plusieurs membres prirent part, les uns prétendant qu'aucune pétition de ce genre ne pouvait être présentée après le 14^{em}. jour de l'ouverture du parlement, et les autres soutenant le contraire, c'est-à-dire qu'on pouvait le faire le 15^{em}. jour etc. Plusieurs membres condamnent la marche prise par M. Small au nombre desquels sont MM. Lafontaine et Baldwin. En conséquence cette décision est rejetée.

Le Solliciteur-Général Sherwood met sur la table la requête de la Cité de Toronto et de la Compagnie du chemin à lise du Lac Huron.

M. Cameron met sur la table une requête de W. Evans, de la Côte St. Paul, demandant assistance et encouragement à ses efforts incessants pour publier son Journal d'Agriculture.

M. Dickson dépose sur la table la requête et les cautions dans l'accusation de l'élection de M. Drummond. Il avait sa requête prêté hier, mais en conséquence des cautions, qui n'étaient pas présentes elle ne fut pas lue. Une longue discussion s'éleva sur la convenance de recevoir cette requête. Confirmée par une division de 47 contre 23.

M. De Bleury présente une pétition de certains habitants de Montréal demandant que les limites de la Cité, dans la direction de Québec, s'étendent au moins d'un mille.

M. Moffatt présente une pétition de M. Hagan, demandant que le Législateur veuille acheter de lui des exemplaires à copie de la grammaire Anglaise. Aussi, une pétition des Sœurs de la charité demandant qu'elles soient relevées d'une dette de £3000 contractée pour le support des enfants trouvés.

M. Greive présente une pétition de dame Piquet, demandant une rémunération pour feu son mari.

M. Aslwin apporte une requête des syndics de l'église St. André de Québec.

M. Chabot apporte une pétition du messager en chef de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, demandant une pension.

Le Bill imposant une taxe pour un tems limité sur les produits d'Agriculture importés dans cette Province, est lu une troisième fois et ordonné d'être porté au Conseil Législatif.

La pétition des syndics de la société des Missionnaires des Baptistes du Canada, est référée à un comité.

M. Gowen propose que la requête du sergent McGavin ci-devant du 19^e. d'infanterie, soit référée à un comité.

M. Lafontaine désire, le 2 janvier, apporter un Bill pour amender la loi des élections du B.-C. et aussi amender la loi dans la contestation des Elections, aussi un Bill pour augmenter le nombre des quartiers dans la cité de Montréal.

M. Cameron désire, demain, proposer une adresse à Son Excellence, demandant un compte des déboursés aux officiers rapporteurs, durant les dernières élections. Aussi une adresse demandant la formation de la nomination du Rev. Egerton Ryerson, à la situation de Surintendant d'Education; son salaire; combien il lui est alloué pour son présent voyage en Europe; et qu'il soit déchargé de sa paye durant son absence.

M. Johnson désire proposer demain une adresse pour s'enquérir des dépenses du pont récemment érigé près de Bytown, et du salaire des ingénieurs engagés pour cet ouvrage.

M. Christie propose une adresse à Son Excellence, demandant d'être informé quelle est la réponse reçue à l'adresse de la dernière session à Sa Majesté, concernant le Bureau du Secrétaire Civil comme n'étant pas nécessaire et donnant un surcroît de dépense inutile pour la Province.

M. MacDonald, de Cornwall, demande permission d'introduire un bill pour étudier les pouvoirs des différentes cours du Banc de la Reine. Lu une première fois—seconde lecture ordonnée de ce jour à un mois.

M. McDonald, de Gengurry, propose une adresse pour s'enquérir du nombre de procès entrés dans la cour de chancellerie depuis le 9 juillet 1844.

M. Jobin demande un retour montrant les sommes d'argent reçues aux Barrières des chemins de Montréal, et montrant les dépenses des syndics pour les dits chemins.

M. De Bleury propose que toute la chambre forme un comité, sur le Bill pour rappeler certaine partie d'un acte pour le soulagement des débiteurs insolubles.

L'Orateur explique que le but du Bill, était uniquement de faire rayer le mot "District", dans l'acte maintenant en force et d'y substituer les mots: "Celle partie de la Province, anciennement appelée Bas-Canada" donnant ainsi, au malheureux mais honnête débiteur, plus de chance pour gagner sa vie.

M. Jobin se propose, comme étant semblable à une mesure à faire

et méchante prise dans la session dernière, par M. Boulton, mesure, disait-il, qui avait fait infiniment du mal au H. C. Mais comme plusieurs orateurs n'étaient pas de la même opinion, et sur leur recommandation d'étendre le Bill à toute la Province.

M. De Bleury propose au Comité de remettre la séance au 18 du courant.

M. Chauvau demanda à quelle époque le Ministère actuel avait été formé; quand il s'était considéré complet; et s'il était d'intention de nommer un Solliciteur-Général Est.

L'Avocat Général, en réponse à la première question, dit qu'il n'avait pas la moindre objection de ne pas procurer à M. Chauveau les dates des Commissions de la présente administration. Que cette administration ne se considère pas complète; mais que des hommes qui jouissent de la confiance du peuple la compléteront bientôt. Et que la même Administration a l'intention de nommer un St. Gl. (Est), qui, cependant, n'aura pas de siège dans le Cabinet.

M. le Dr. Taché demanda si le gouvernement avait l'intention de payer les dettes des Conseils Municipaux.

L'Avocat Général répondit que le gouvernement prendrait de suite en considération le sujet des municipalités; mais la question, posée par M. le Dr. Taché, référant entièrement à des droits individuels, il était impossible que le gouvernement fit face à ces dépenses.

M. Leslie se leva ensuite pour demander si le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour le soulagement de ceux qui ont souffert dans le Bas-Canada, par les révoltes de 1837 et 38.

L'Avocat Général répondit que le gouvernement n'avait pas l'intention de le faire à cette session. Il a averti MM. les membres que le lendemain il proposerait à la Chambre de se réunir, pour considérer s'il convenait de délivrer des patentes pour le terme d'une année.

Après quoi la Chambre s'ajourna.

BULLETIN.

A nos abonnés.—L'Écriture.—Nouvel journal.—Mexique

Nous prions nos abonnés de cette ville, qui n'ont point encore payé le semestre courant, de vouloir bien en remettre le montant à notre collecteur. Celui-ci leur en laissera un reçu signé de nous. Nous nous flattons en même tems que ceux des campagnes, qui sont en retard pour le payement, se feront un devoir de nous faire tenir la balance de ce qui nous est dû.

Nous profitons aussi de cette circonstance pour avertir que nous cesserons au 1^{er}. de janvier prochain, d'envoyer notre feuille à ceux qui auront plus d'une année d'arrérages, à moins toutefois qu'ayant l'intention de nous payer au plutôt, ils ne nous la fassent connaître, et la réalisent dans le cours du mois prochain.

Nous prions nos abonnés de Québec et des Trois-Rivières, qui ne nous ont point encore payé personnellement, de vouloir bien s'adresser, ou à M. Martineau, vicaire de la paroisse de Québec, ou à M. Pilote, directeur du collège de Ste. Anne, ou à M. Guillet, coronaire aux Trois-Rivières.

Les inconvénients qui résultent aussi pour nous de la différence qui existe dans le postage, en payant pour les uns, et non pour les autres, comme nous nous y étions engagés, nous forcent, quoique à regret, de mettre fin à cet usage. C'est pourquoi, après le 1^{er}. de janvier prochain, nous ne payerons plus la poste pour personne. Afin d'obvier à l'inconvénient d'envoyer chaque fois une personne à la poste avec le *sou* demandé, ceux qui n'ont point de bureau de poste dans leur localité, pourront déposer entre les mains du maître de poste, la somme nécessaire pour six mois ou un an, à leur volonté.

M. Caron a été réélu Maire de Québec.

Depuis notre dernier numéro, la Chambre ne s'est occupée, pour ainsi dire, que des affaires de routine. On peut lire dans nos colonnes d'aujourd'hui le grand nombre de pétitions qui ont été soumises à la Chambre mercredi et jeudi derniers. Nous espérons que la session sera fructueuse, et que les bills les plus urgents y seront conduits à heureuse fin et bon succès. Nous reproduisons, dans le numéro de ce jour, le discours de M. Papineau, sans chercher à en relever le mérite. Nous ne nous permettons même aucune réflexion à ce sujet. Nous invitons seulement nos abonnés à le lire avec attention. Nous eussions voulu pouvoir donner plus de détails, mais, comme nous l'avons déjà dit, la longueur des débats ne nous en a point laissé la facilité; car, pour être impartial, il aurait fallu être infini, et rapporter tout ce qui s'est dit de part et d'autre.

Le bruit s'est répandu que MM. Moffatt et DeBleury allaient être appelés, le premier au Conseil Législatif, et l'autre à la charge de Solliciteur-Général.